



Conseil économique et social

Distr. générale
25 avril 2008
Français
Original : anglais

Session de fond de 2008

New York, 30 juin-3 juillet 2008

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau du Conseil économique et social tenu lors de sa session de fond de 2007

Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau du Conseil économique et social tenu lors de sa session de fond de 2007

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Par sa décision 2007/261, le Conseil économique et social a décidé d'axer le débat de sa session de fond consacré aux questions de coordination sur l'examen du rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle de 2007, qui porte sur le renforcement de l'action menée pour éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement. Cette déclaration souligne la nécessité d'élaborer une stratégie globale visant à éliminer ces fléaux d'ici à 2015 et recense un certain nombre de domaines qui appellent des mesures d'urgence.

Le présent rapport donne un aperçu des initiatives prises par le système des Nations Unies dans tous ces domaines, analyse le rôle qu'il joue face aux difficultés que connaissent aujourd'hui les pays en développement, répertorie les domaines qui nécessitent des solutions plus globales et plus efficaces et contient des recommandations concernant les moyens à mettre en œuvre pour améliorer l'appui fourni par le système des Nations Unies.

* E/2008/100.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Contexte	1–2	3
II. Introduction	3–9	3
III. Aperçu des stratégies du système des Nations Unies	10–56	4
A. Mesure et évaluation des progrès	12–15	5
B. Appui analytique	16–18	6
C. Développement rural et agricole	19–23	7
D. Pauvreté urbaine	24–25	8
E. Emploi	26–29	8
F. Développement durable	30–37	9
G. Science et techniques	38–47	11
H. Échanges commerciaux	48–52	13
I. Financement du développement	53–56	14
IV. Expérience de différents pays et enseignements tirés des interventions nationales et internationales	57–62	15
V. Conclusions	63–67	17
VI. Recommandations	68	18
Annexe		
Premier objectif du Millénaire pour le développement (élimination de la pauvreté et de la faim) : initiatives du système des Nations Unies		20

I. Contexte

1. Par sa décision 2007/261, le Conseil économique et social a demandé au Secrétaire général d'examiner le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle de 2007 portant sur le renforcement de l'action menée pour éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement.

2. Cette déclaration rappelle la nature multidimensionnelle du problème, qui reflète les enjeux du monde moderne. Elle souligne que pour parvenir à éliminer la pauvreté et la faim, on ne peut pas compter uniquement sur des instruments très ciblés ou sur des aides internationales sectorielles. Il faut également s'appuyer sur une stratégie nationale de vaste portée qui s'inscrive dans une perspective globale de développement. Il convient en particulier, d'intervenir dans des domaines stratégiques : le développement rural et agricole, la création d'emplois, le développement des entreprises, le développement durable, la science et les techniques, les échanges commerciaux et le financement du développement. Il s'agit en effet là des volets essentiels de toute stratégie globale de développement favorable aux pauvres.

II. Introduction

3. La pauvreté et la faim dans le monde ont bel et bien reculé, mais pas partout. Les pays ont beau redoubler d'efforts, un certain nombre de facteurs continuent à empêcher l'élimination de ces fléaux. Ceux qui se sont sortis de la pauvreté extrême et de la faim sont toujours menacés par la pauvreté généralisée et l'insécurité alimentaire. Le rythme de la croissance démographique, l'évolution des structures démographiques, la dégradation continue des sols, les troubles civils, les catastrophes naturelles ou causées par l'homme, les effets des changements climatiques, l'augmentation des cours des matières premières, l'instabilité financière mondiale et le ralentissement de la croissance économique s'ajoutent aux difficultés d'ordre national et mondial qui pèsent sur la réalisation du premier objectif du Millénaire pour le développement.

4. Si les tendances actuelles se confirment, la population mondiale devrait atteindre 7,7 milliards en 2020, les zones urbaines des pays en développement connaissant la hausse la plus forte. La proportion de la population rurale devrait toutefois rester élevée en Afrique subsaharienne et en Asie centrale et du Sud, respectivement à 58 et 63 % de la population totale. L'augmentation rapide de la population devrait peser sur des ressources naturelles déjà surexploitées, tandis que l'augmentation du nombre de personnes à la recherche d'un emploi, en particulier dans les zones rurales des pays en développement, risque d'amplifier le phénomène d'exode rural.

5. D'ici à 2020, les villes devraient compter 4,2 milliards d'habitants, dont 77 % dans les pays en développement. La croissance rapide et incontrôlée de la population urbaine risque d'aggraver la pauvreté et d'entraîner un développement des taudis surpeuplés et des implantations sauvages. La misère se développant plus rapidement dans les villes que dans les campagnes, le nombre de personnes vivant dans des conditions insalubres devrait s'élever à 2 milliards à l'horizon 2030.

6. L'urbanisation et l'industrialisation galopantes vont aggraver la dégradation de l'environnement, le changement climatique et la pénurie énergétique. À mesure que les villes s'étendront, elles empièteront inévitablement sur les terres, les forêts et les bassins versants. Le choix de modes de production et de consommation inadaptés a contribué à accélérer le changement climatique et la destruction des écosystèmes. Les bouleversements écologiques (sécheresses, crues, ouragans), de plus en plus fréquents, ont des effets dévastateurs, surtout dans les pays et les villes vulnérables des zones côtières, qui ne disposent guère des moyens techniques et des infrastructures nécessaires pour s'adapter au changement climatique et en atténuer les effets. Les pénuries énergétiques causées par la croissance rapide de la demande ont fait apparaître de nouveaux problèmes non négligeables. La hausse des cours du pétrole brut, conjuguée à celle de la demande de sources d'énergie nouvelles, telles que les biocarburants à base de maïs, ont une forte influence sur les prix des denrées alimentaires, ce qui a des conséquences particulièrement lourdes pour les pays pauvres, importateurs nets de nourriture et d'énergie. Les programmes d'aide alimentaire d'urgence et les organismes des Nations Unies chargés de ces questions constatent actuellement qu'en raison des restrictions budgétaires, ils doivent revoir leurs dépenses effectives à la baisse.

7. La Déclaration ministérielle de 2007 appelle à prendre des mesures d'urgence en faveur d'une exploitation efficace et responsable des ressources naturelles, d'une augmentation de la productivité agricole, du développement du secteur non agricole, de la création d'emplois décents et productifs dans les secteurs agricole et non agricole et de l'accès aux marchés et aux services financiers, dans le cadre d'une stratégie globale de développement favorable aux pauvres.

8. Si la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre cette stratégie incombe en premier lieu aux gouvernements nationaux, la communauté internationale peut contribuer de façon décisive à faciliter leur développement en mettant sur pied des programmes, mesures et politiques visant à appuyer leurs efforts. À cet égard, la Déclaration ministérielle souligne l'importance de la coopération internationale pour a) mobiliser davantage de ressources en faveur du développement, b) doter les pays en développement des moyens leur permettant d'élaborer des politiques adaptées à leur situation particulière, et c) encourager l'adoption de dispositifs internationaux équitables en matière notamment d'échanges commerciaux, de financement et de transferts de technologie, destinés à faciliter l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale.

9. Le présent rapport passe en revue les initiatives prises par le système des Nations Unies pour renforcer sa participation dans les domaines et selon les modalités préconisés par la Déclaration ministérielle de 2007 et mettre au point un dispositif plus intégré d'appui aux stratégies nationales de développement et d'élimination de la pauvreté.

III. Aperçu des stratégies du système des Nations Unies

10. L'élimination de la pauvreté et de la faim a toujours été un objectif central de l'activité d'aide au développement des Nations Unies. Elle figure dans le mandat de tous les organismes tel que défini dans le programme de l'ONU en matière de développement, qui fournit des critères d'évaluation des progrès accomplis. La Déclaration ministérielle de 2007 réaffirme la nécessité de réaliser cet objectif et va

plus loin en renforçant le consensus de la communauté internationale autour d'un cadre général d'action.

11. Le système des Nations Unies a commencé à intégrer ce cadre de travail dans ses politiques, programmes et opérations. Dans cet esprit, il a mis en chantier divers projets collectifs destinés, par exemple, à chiffrer et évaluer les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, à étudier les moyens de mieux cerner les complémentarités entre les domaines d'action, ou encore à doter les pays des moyens leur permettant de concevoir des stratégies globales de développement et de mobiliser des ressources (voir l'annexe). Certains de ces projets vont déjà dans le sens d'une action plus concertée des Nations Unies, conformément à l'idée-force de la Déclaration ministérielle de 2007. Ils relèvent des grandes catégories suivantes :

A. Mesure et évaluation des progrès

12. La Déclaration ministérielle de 2007 souligne l'importance du cadre des objectifs du Millénaire pour le développement pour l'évaluation des progrès accomplis sur la voie de l'élimination de la pauvreté et de la faim. Le Secrétaire général a ainsi lancé une grande campagne de sensibilisation visant à remobiliser la volonté politique autour de ces objectifs et à accélérer leur mise en œuvre en 2007 et 2008, à mi-chemin de l'échéance de 2015. À cette fin, il a créé un groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, dont la mission première consiste à surveiller les engagements internationaux pris au titre du huitième objectif, à déterminer l'état d'avancement de leur réalisation aux niveaux national et international, à identifier tout obstacle susceptible d'entraver les progrès et à proposer des moyens de les surmonter.

13. Ce groupe réunit des organismes des Nations Unies, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce et le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et travaille à la mise au point d'une méthode commune de suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'un cadre commun pour contrôler les engagements pris en la matière.

14. Ce cadre incitera les acteurs du développement à se responsabiliser et à établir des partenariats, en leur permettant de repérer les déficits de ressources et de les combler rapidement. Le Groupe de réflexion présentera son premier rapport au processus intergouvernemental, à la mi-2008. Ce rapport viendra compléter les travaux du Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, coordonnés par la Division de statistique de l'ONU et destinés à évaluer les résultats obtenus, ainsi que ceux de l'entité chargée de suivre la mise en œuvre desdits objectifs, qui doit mettre à la disposition du public les informations rassemblées au plan national.

15. Le Secrétaire général a également créé le Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique, qui réunit les dirigeants des enceintes internationales d'aide au développement – dont le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) – en leur qualité de présidents du Groupe des Nations Unies pour le développement, pour accélérer la réalisation des objectifs dans cette région du monde et la concrétisation des

engagements pris. Cette initiative a pour objet d'analyser et d'évaluer les mécanismes d'application internationaux mis en place pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique, de repérer les principaux blocages et de proposer des moyens de renforcer les dispositifs existants ou d'en concevoir de nouveaux. Le Groupe de pilotage s'attachera à déceler ce qui fait obstacle, au quotidien, à la collaboration dans le domaine opérationnel entre, d'une part, les organismes des Nations Unies et, d'autre part, les institutions financières internationales, telles que la Banque africaine de développement et la Banque islamique de développement, ou la Commission européenne. Il s'agira a) de faire le point sur les dispositifs internationaux d'aide à l'Afrique existants dans cinq grands secteurs (santé, éducation, agriculture et sécurité alimentaire, infrastructures et facilitation du commerce et statistiques), afin de recenser les obstacles financiers auxquels ils se heurtent, ainsi que leurs lacunes, b) de trouver des moyens d'assurer la prévisibilité de l'aide, et c) d'améliorer la coordination à l'appui des stratégies nationales de développement afin de réaliser les objectifs du Millénaire. Le Groupe de pilotage reçoit l'appui du Groupe de travail pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique, présidé par le Vice-Secrétaire général.

B. Appui analytique

16. Les travaux d'analyse de l'élimination de la pauvreté et de la faim menés par le système des Nations Unies visent à relever les complémentarités qui existent entre les domaines d'action et à proposer aux pays en développement des solutions leur permettant de réaliser cet objectif. Il s'agit notamment de leur donner les moyens d'analyser les difficultés auxquelles ils se heurtent et les perspectives qui s'offrent à eux, de concevoir des stratégies de développement efficaces et de mobiliser les ressources nécessaires pour les mettre en œuvre.

17. C'est ainsi que le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, aux côtés du PNUD, de la Banque mondiale et des commissions régionales, s'est associé à plusieurs projets de renforcement des capacités afin d'aider les pays en développement à appliquer des schémas de modélisation économique facilitant l'analyse des interactions complexes qui existent entre les processus de production, les marchés de l'emploi, les marchés financiers, la répartition des revenus des ménages et le développement humain et la compréhension de la façon dont ces éléments promeuvent la réalisation des objectifs du Millénaire. La grille d'analyse proposée devrait aider les pays à évaluer l'efficacité de leurs politiques économiques et sociales, à estimer les ressources dont ils auront besoin pour atteindre leurs objectifs et à faire les choix macroéconomiques que leur imposera la stratégie de financement pour laquelle ils auront opté – accroissement de l'aide, augmentation des emprunts étrangers ou mobilisation accrue des ressources nationales.

18. Pour l'heure, 18 pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont bénéficié de ces projets. Un projet similaire est en chantier dans cinq États arabes. Les initiatives lancées par la Banque mondiale dans sept pays africains vont être étendues, avec l'appui des Nations Unies, à sept autres pays africains et à plusieurs pays d'Asie à faible revenu, courant 2008 et 2009.

C. Développement rural et agricole

19. La Déclaration ministérielle de 2007 réaffirme l'importance du développement rural et agricole pour l'élimination de la pauvreté généralisée et de l'insécurité alimentaire, le plus souvent concentrées dans les zones rurales des pays en développement. Il permet aux pauvres de laisser derrière eux des modes de vie axés sur le travail dans le secteur non structuré ou la subsistance, de leur ouvrir les marchés et de leur permettre de bénéficier de services financiers, de leur donner accès à des emplois ruraux, de les rendre moins vulnérables à la destruction des ressources naturelles dont dépend leur subsistance et de leur ménager un meilleur accès à l'eau, aux services sanitaires, à l'électricité et aux soins de santé de base.

20. Les Nations Unies voient dans le développement rural et agricole un élément essentiel de la lutte contre la pauvreté et la faim. Les travaux réalisés sous leurs auspices portent sur un grand nombre de domaines, sur le court comme sur le long terme, et se déclinent dans un large éventail de programmes et d'activités. Le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds international de développement agricole (FIDA) ont adopté une démarche double en matière de développement rural. Elle part du principe que la lutte contre la faim nécessite à la fois i) des mesures immédiates et directes destinées à soulager les plus vulnérables et ii) des programmes à plus long terme axés sur le développement rural et agricole, la sécurité alimentaire et la nutrition, visant à supprimer les causes profondes de la faim et de la malnutrition. Les interventions à moyen et long terme portent, par exemple, sur la promotion de la productivité agricole, la gestion des ressources naturelles, les moyens de s'adapter au changement climatique et d'en atténuer les effets, les infrastructures et les activités commerciales, la formation professionnelle des producteurs ruraux et des petits exploitants agricoles, l'emploi rural et non agricole ou encore les services financiers.

21. Il importerait toutefois de mieux intégrer et de renforcer l'action de l'Organisation dans ce domaine, afin de développer les synergies entre ses différentes activités et de leur donner plus de poids à l'échelle des pays concernés. Il serait utile de mieux cerner les relations et les complémentarités qui existent entre certains domaines d'action à différents stades du développement rural et agricole, et d'harmoniser les programmes à court et à long terme. Il serait par exemple intéressant de comprendre comment l'agriculture influe sur le développement social, selon le niveau de la croissance économique, afin de rapprocher les politiques agricole et sociale. À sa quarante-sixième session, la Commission du développement social appelé à créer des emplois décents et productifs dans le secteur agricole afin que la croissance économique se traduise, dans les pays en développement, par la création d'emplois structurés et contribue à l'élimination de la pauvreté.

22. La Commission du développement durable avait déjà mis l'accent, à sa huitième session, sur la nécessité de repenser les politiques agricole, écologique et macroéconomique à l'échelle nationale et internationale, afin de créer des conditions favorables au développement agricole et rural durable. Le Réseau sur le développement rural et la sécurité alimentaire a permis aux organismes des Nations Unies de poursuivre leurs échanges sur ce sujet. La Commission fera le point sur l'avancement des travaux lors de son troisième cycle de mise en œuvre, en 2008-2009.

23. Au lendemain de la flambée sans précédent des prix des produits alimentaires et de la grave crise alimentaire qui a frappé à tout le moins 37 pays d'Afrique, d'Asie et des Caraïbes, le Secrétaire général s'est engagé à mettre en place une équipe spéciale de haut niveau chargée de coordonner les mesures prises par les Nations Unies en réponse aux problèmes alimentaires, et notamment à leurs aspects humanitaires et politiques et à ceux qui concernent le développement et la sécurité. Sa mission consistera entre autres à mettre en place une stratégie internationale permettant de faire face aux crises nationales et mondiales et de débloquer sans délai des fonds pour financer des opérations d'aide alimentaire d'urgence, notamment à l'appel du PAM et d'autres organismes d'intervention d'urgence.

D. Pauvreté urbaine

24. Lorsqu'on élabore des stratégies de réduction de la pauvreté et de développement, il ne faut pas négliger le problème de la pauvreté urbaine. Dans nombre de pays en développement, on assiste à une urbanisation de la pauvreté, à en juger par la prolifération sans précédent des taudis et des implantations sauvages, qui abritent actuellement 70 % de la population des villes. Cette tendance constitue le plus gros obstacle à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, la grande majorité des occupants de logements insalubres ne vivant pas dans des conditions décentes, n'ayant pas accès à l'eau potable, aux services d'assainissement de base, à l'électricité, aux soins de santé, à l'éducation ni aux services de protection et de sécurité et étant exposés à des risques naturels tels qu'inondations et tremblements de terre. La hausse des prix des produits alimentaires, qui affecte plus durement les citadins que les ruraux, constitue une nouvelle cause de malnutrition et de pauvreté en zone urbaine, où un nombre croissant d'habitants n'ont plus les moyens de se nourrir correctement.

25. En 1996, la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, tenue à Istanbul (Turquie), préconisait déjà une urbanisation durable et un développement urbain favorable aux pauvres. Dans la Déclaration ministérielle de 2007, il est demandé aux organismes des Nations Unies de favoriser l'adoption de stratégies nationales de lutte contre la pauvreté qui prennent en compte la dimension urbaine du problème. Le défi est de taille : intégrer l'urbanisation durable et la lutte contre la pauvreté urbaine dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD).

E. Emploi

26. Dans sa Déclaration ministérielle de 2006, le Conseil économique et social plaide en faveur du plein-emploi productif et d'un travail décent pour tous. Il rappelle l'importance de ces facteurs pour la réduction de la pauvreté et le développement, et insiste sur la nécessité d'intégrer ces objectifs à des stratégies nationales et internationales de développement et de lutte contre la pauvreté axées sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il demande à l'Organisation internationale du Travail (OIT) d'ouvrir la voie en envisageant la question de l'emploi et du travail décent de manière cohérente et d'en tenir compte dans les programmes et les opérations du système des Nations Unies. La Déclaration ministérielle de 2007 réaffirme le rôle essentiel de l'emploi dans la réduction de la

pauvreté et son importance dans les stratégies nationales de développement en général, et de lutte contre la pauvreté en particulier.

27. C'est dans cet esprit que plusieurs projets menés en collaboration ont vu le jour au sein du système des Nations Unies. Le PNUD et l'OIT proposent par exemple aux termes d'un plan d'action conjoint pour 2007-2008, de défendre ensemble le plein-emploi productif et l'accès des femmes et des hommes à un travail décent, et proposent de faire de cet objectif un élément central des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté et de croissance économique pour tous. L'OIT et la FAO se sont engagées à travailler de concert pour améliorer et diversifier les moyens d'existence des pauvres et créer des conditions favorables à la création d'emplois décents et au plein-emploi en milieu rural. Elles encouragent en particulier l'établissement de coopératives destinées à offrir des débouchés aux populations rurales, à améliorer les conditions générales de vie et de travail des femmes et des hommes et à mettre en place des infrastructures et des services essentiels dans les zones délaissées par les pouvoirs publics et les investisseurs privés.

28. En 2007, le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination (CCS) a entériné une panoplie de mesures garantissant la prise en compte généralisée des objectifs de plein-emploi et de travail décent. Élaborées sous la direction de l'OIT, elles visent à inciter les organismes des Nations Unies à unir leurs efforts pour défendre l'emploi et à intégrer cet objectif dans leurs programmes et opérations. Il s'agit d'une liste de vérification qui permet d'évaluer les retombées des politiques, programmes et activités sur l'emploi et de déterminer ce qui gagnerait à être amélioré, ainsi que les moyens d'y parvenir. À partir des résultats de ces auto-évaluations, chaque organisme devra élaborer et mettre en œuvre un plan d'action visant à intégrer les objectifs de plein-emploi et de travail décent dans ses politiques, programmes et activités.

29. Ces mesures ont fait l'objet d'ajustements pour pouvoir être appliquées au niveau national. À la demande de leurs coordonnateurs résidents, elles ont été mises en œuvre en Égypte et dans trois pays pilotes des Nations Unies (le Mozambique, la République-Unie de Tanzanie et le Viet Nam). Les coordonnateurs les ont présentées aux équipes de pays des Nations Unies comme un ensemble de méthodes permettant d'évaluer l'état d'avancement du PNUAD et des cadres nationaux de développement et de déterminer les moyens d'améliorer la cohérence, l'efficacité et l'unité de l'action des Nations Unies en matière de travail décent et de lutte contre la pauvreté. La prochaine étape va consister à présenter ces mesures aux parties prenantes à l'échelle nationale.

F. Développement durable

30. La Déclaration ministérielle de 2007 rappelle que l'élimination de la pauvreté, l'adoption de modes de production et de consommation durables, ainsi que la protection et la gestion responsable des ressources naturelles sont des objectifs étroitement imbriqués et des critères essentiels du développement durable. Pour être efficaces, les stratégies visant à mettre en œuvre ces objectifs doivent porter à la fois sur la politique agricole et la politique industrielle, la science et les techniques, la gestion de l'environnement, l'atténuation des effets des catastrophes et l'adaptation.

31. Cette démarche se justifie pleinement dans le contexte actuel. L'exploitation responsable des ressources naturelles et de l'énergie dans l'agriculture et l'industrie est devenue incontournable non seulement pour limiter les effets de plus en plus dévastateurs de la dégradation de l'environnement et du changement climatique, mais aussi pour améliorer durablement la productivité agricole et la sécurité alimentaire.

32. À cet égard, plusieurs opérations interinstitutions sont en cours. Lancée en 2004, l'initiative ONU-Énergie, par exemple, permet de coordonner à l'échelle du système les actions entreprises dans le domaine de l'énergie au lendemain du Sommet mondial pour le développement durable. Elle préconise que les organismes des Nations Unies adoptent une démarche concertée et cohérente qui prenne en compte l'importance de l'énergie pour l'industrie, la création d'emplois, les transports, le commerce, les microentreprises et le développement agricole.

33. L'initiative ONU-Eau est destinée à aider les États Membres à parvenir aux objectifs, définis en matière d'eau et d'assainissement et à appliquer les décisions prises au Sommet mondial pour le développement durable de 2002 autour du thème de l'eau et à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement portant sur ce thème. Elle vise à coordonner et à intégrer les travaux des différents organismes et programmes des Nations Unies dans ce domaine, afin de les faire parler d'une seule voix. Ces travaux couvrent tous les aspects de la question de l'eau : mise en valeur, évaluation, gestion, surveillance et exploitation (y compris domestique) des ressources, ainsi que les besoins liés à l'agriculture ou aux écosystèmes. Ils portent également sur l'assainissement (accès aux équipements et utilisation), les catastrophes, les urgences et autres événements causés par l'eau, notamment les effets sur la sécurité des personnes.

34. D'autres opérations menées sous l'égide des Nations Unies visent la prise en compte des préoccupations liées à l'environnement dans les stratégies d'élimination de la pauvreté et de développement et dans les dispositifs de financement de la lutte contre la pauvreté. Dans le cadre de leur initiative conjointe sur la pauvreté et l'environnement, le PNUD et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) apportent par exemple un soutien financier et technique aux pays pour les aider à intégrer ces deux thèmes dans leurs activités de planification du développement – notamment dans leurs Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté ou leurs stratégies en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire. La FAO, le FIDA et la Banque mondiale, en collaboration avec l'Agence allemande de coopération technique, contribuent ensemble au développement de services financiers viables en milieu rural. À cette fin, ils ont mis en place un centre d'apprentissage sur le financement en milieu rural qui devrait donner aux sociétés des pays en développement les moyens de fournir ces services.

35. Les organismes des Nations Unies ont aussi entrepris un certain nombre d'études et de recherches conjointes visant à évaluer, sous différents angles, les conséquences du changement climatique sur les problèmes de la pauvreté et de la faim. La FAO et le FIDA envisagent par exemple de mettre au point, en 2008, une méthode d'évaluation des conséquences du changement climatique en zone rurale, afin de l'utiliser dans le cadre des stratégies nationales d'adaptation au changement climatique. Le PNUE, l'Organisation mondiale de la Santé et l'OIT mènent par ailleurs une étude conjointe intitulée *Labour and the environment – a natural*

synergy (Main-d'œuvre et environnement : synergie naturelle), qui explore les nombreuses corrélations qui existent entre ces deux thèmes.

36. Un projet actuellement en chantier sous l'égide du CCS devrait permettre de remédier au problème du morcellement de l'action des Nations Unies entre les différents secteurs et organismes, responsable de l'inefficacité de la lutte contre le changement climatique, et de mettre en place une stratégie plus coordonnée, à l'échelle du système des Nations Unies, pour traiter cette question. Cette stratégie part du principe que la solution au changement climatique doit résider dans le développement durable et l'équité et qu'il faut agir dans le cadre des mandats confiés par les États Membres à chacun des organismes. L'objectif global est d'améliorer la réactivité du système, afin qu'il réponde aux demandes des États Membres à mesure qu'ils les formulent dans le cadre du processus de négociation de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de l'analyse des besoins au niveau national.

37. Si l'on intégrait la question du changement climatique dans les programmes et activités du système des Nations Unies, on pourrait concilier les besoins liés à la réalisation des objectifs y relatifs avec celui d'atteindre les objectifs internationaux en matière de développement (notamment les objectifs du Millénaire pour le développement), ce qui contribuerait à renforcer l'action menée sur les deux fronts. Un rapport récent du Secrétaire général sur les activités menées par le système des Nations Unies concernant les changements climatiques (A/62/644) donne un aperçu de la diversité des contributions que les entités des Nations Unies apportent déjà et peuvent continuer à apporter, dans le respect de leurs mandats intergouvernementaux respectifs, pour éviter que les conséquences du changement climatique ne fassent obstacle au développement. Sous la présidence du Secrétaire général, les efforts déployés par le CCS devraient permettre au système des Nations Unies de mener des actions plus concertées sur le changement climatique, avec la participation de toutes les entités concernées, dans le cadre des dispositifs de coordination et d'information existants.

G. Science et techniques

38. L'innovation technologique peut jouer un rôle de premier plan dans une élimination plus rapide de la pauvreté et de la faim. Elle contribue en effet à améliorer la productivité industrielle et agricole, à promouvoir la protection de l'environnement, à faciliter l'accès aux marchés et aux services sociaux et à stimuler la mise en valeur des ressources humaines et l'intégration sociale. L'accès aux nouvelles technologies a toujours été une préoccupation des plus importantes pour les pays en développement. La rapidité du progrès technique et la nécessité de disposer de compétences de plus en plus pointues pour utiliser les nouvelles technologies a accentué le problème. Il devient par conséquent de plus en plus difficile pour les pays en développement, en particulier les plus pauvres, de tirer parti des progrès scientifiques et techniques.

39. Pour mettre les progrès de la science et des techniques au service du développement et de l'élimination de la pauvreté, il faut combiner les objectifs scientifiques et techniques et les stratégies visant à doter les pays en développement des institutions, des compétences et des infrastructures nécessaires pour leur permettre d'acquérir, d'adapter et de diffuser les innovations technologiques

adaptées à leurs besoins particuliers. À cet égard, la Déclaration ministérielle de 2007 souligne la nécessité de faciliter les transferts de technologie et de donner aux pays en développement les moyens de s'équiper en technologies nouvelles, et notamment en écotecnologies, et de se doter du savoir-faire correspondant.

40. L'appui du système des Nations Unies en la matière est centré sur quatre objectifs : faire connaître les avancées scientifiques et techniques susceptibles d'être utiles au développement économique et social des pays en développement; faciliter l'acquisition, le transfert, l'adaptation et la diffusion des nouvelles technologies en développant les qualifications, les institutions et les infrastructures; encourager les transferts de technologie dans le cadre de la coopération Sud-Sud, et fournir des informations sur les traités et les protocoles internationaux portant sur des questions scientifiques et techniques. Les organismes des Nations Unies préconisent d'utiliser les progrès de la science et des techniques pour augmenter la productivité agricole, stimuler le développement des entreprises, étendre l'accès aux marchés et aux services sociaux, développer les échanges commerciaux et les investissements et renforcer les qualifications.

41. La CNUCED, par exemple, entend exploiter pleinement les possibilités des technologies de l'information et des communications (TIC) pour favoriser le développement des petites et moyennes entreprises. À cette fin, elle aide les entrepreneurs – en particulier ceux du secteur non structuré et les femmes – à se doter d'équipements adaptés à l'utilisation de ces technologies en renforçant les infrastructures institutionnelles et s'attache à mieux faire connaître les pratiques exemplaires afin de faire progresser l'utilisation, la diffusion et l'adaptation des technologies parmi les entrepreneurs.

42. La FAO aide les pays en développement et les organismes d'aide au développement à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies et des programmes de gestion durable des ressources en eau dans l'agriculture, par le biais d'un Fonds d'affectation spéciale multidonateurs, le Programme international pour la technologie et la recherche en irrigation et en drainage. Ce fonds finance la recherche, l'échange de techniques, les innovations en matière de gestion et le renforcement des capacités dans le domaine des systèmes d'irrigation et de drainage des pays en développement.

43. L'objectif du Programme international est de faire reculer la pauvreté rurale et urbaine, de renforcer la sécurité alimentaire et d'améliorer la préservation de l'environnement en permettant aux agriculteurs, aux syndicats agricoles et aux prestataires de services de tirer parti des techniques nécessaires à leurs activités d'irrigation, de drainage, de récupération de l'eau, de contrôle de la salinité et de gestion des inondations.

44. La FAO, le FIDA, le PNUD et la Banque mondiale parrainent conjointement le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale. En collaboration avec les systèmes nationaux de recherche agronomique, la société civile et le secteur privé, le Groupe consultatif encourage la croissance durable de l'agriculture et la sécurité alimentaire pour éliminer la pauvreté et la faim, grâce à la recherche scientifique et à des activités connexes dans les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche, de l'environnement et de la mise au point des politiques. Il finance, par exemple, des travaux de recherche sur la diversité des espèces cultivées afin de mettre au point, à l'intention des pays en développement, surtout en Afrique, des semences à haut rendement et résistantes aux maladies.

45. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) dirige un projet ayant trait aux techniques et à l'élimination de la pauvreté qui vise à encourager l'accès des populations pauvres à la technologie en leur faisant mieux comprendre l'importance de la technique et du développement des petites entreprises pour l'élimination de la pauvreté et le développement économique et social. Il s'agit de faciliter leur accès à l'information et à la connaissance et d'encourager les réponses locales à leurs besoins par une diversité de moyens.

46. Mis en place et géré par la CNUCED sous l'impulsion de la Commission de la science et de la technique au service du développement, le Réseau électronique sur la science et la technique au service du développement est un autre outil important, qui donne accès à des informations sur les activités menées dans le domaine de la science et des techniques au service du développement : politiques, programmes, projets, réseaux et partenariats et publications en ligne. Ces informations émanent, entre autres, des organismes des Nations Unies, d'autres institutions multilatérales et bilatérales chargées du développement et d'organisations non gouvernementales.

47. Malgré ces nombreuses initiatives, le système des Nations Unies continue à aborder les questions scientifiques et techniques en ordre dispersé, chaque organisme s'occupant de son domaine d'action. Pour faire reculer la pauvreté et la faim, il faudrait qu'il s'attache à recenser toutes les ressources scientifiques et techniques qui existent pour traiter toutes les dimensions de ces problèmes et, notamment, les nouveaux enjeux que sont le changement climatique, les biocarburants, la diversité des espèces cultivées et la médecine tropicale. Il pourrait aussi avoir besoin de renforcer ses capacités pour faire une plus large place aux multiples innovations technologiques.

H. Échanges commerciaux

48. Il est largement admis que le commerce international joue un rôle moteur dans la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Il ressort des études toutefois que les bienfaits du développement des échanges varient considérablement d'un pays à l'autre, selon la nature de leurs exportations et leur degré de diversification. On ne considère donc plus la libéralisation des échanges comme une panacée, et l'on reconnaît que pour être efficace contre la pauvreté, elle doit s'accompagner de politiques de développement de l'industrie et d'autres secteurs.

49. Les Nations Unies considèrent depuis longtemps que le Cycle de négociations de Doha pour le développement ne sera couronné de succès que s'il s'accompagne d'un renforcement des secteurs de production des pays les plus pauvres, qui n'en sont qu'à un stade embryonnaire de leur développement. Elles soulignent également combien il importe de répondre aux besoins des groupes les plus vulnérables de la société, afin d'éviter que les secteurs de production de ces pays ne subissent les revers économiques et sociaux résultant d'une libéralisation prématurée des échanges.

50. L'aide au commerce doit venir compléter les réformes commerciales, afin d'aider les pays à assimiler les grands bouleversements macro et microéconomiques qu'elles entraînent, notamment dans le cadre des négociations de l'OMC. Le premier Examen annuel global de l'aide au commerce, organisé conjointement par l'OCDE et l'OMC, s'est tenu à Genève en novembre 2007. Il a donné lieu à de

nombreux échanges, au sein des pays et des organismes, sur les modalités de distribution de cette aide. L'intervention des Nations Unies a consisté essentiellement à prendre des mesures de stimulation de l'offre, lorsque la levée des obstacles qui pesaient sur les échanges de produits agricoles risquait de ne pas avoir d'effet spectaculaire sur les exportations, en raison de la forte proportion de petites exploitations dans les pays en développement et du manque d'infrastructures dont ils souffrent.

51. Au niveau du système, le groupe de travail sur le développement économique du Comité de haut niveau sur les programmes du CCS a mis au point, sous la direction de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, un guide en ligne des ressources interinstitutions en matière de renforcement des capacités commerciales, qui répertorie les services fournis par le système des Nations Unies dans ce domaine.

52. Au niveau individuel il s'est agi essentiellement de dispenser une aide au commerce aux pays en développement et de leur donner plus de moyens pour leur permettre d'être mieux à même d'atténuer les inconvénients des barrières commerciales, de négocier des accords et de mettre en œuvre des réformes. La CNUCED, en particulier, entend donner aux pays les moyens d'utiliser les échanges commerciaux pour stimuler la croissance économique et l'emploi, en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Elle a mis en place, dans certains pays arabes, un projet relevant de la sixième tranche, sur le thème de l'appui à la réalisation des objectifs de développement arrêtés à l'échelon international et, notamment, des objectifs du Millénaire pour le développement, grâce à l'innovation, à la création de réseaux et à la gestion des connaissances. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une initiative de promotion, à l'échelle subrégionale, de politiques économiques et commerciales axées sur la croissance, et d'analyses statistiques, dans l'optique des objectifs du Millénaire pour le développement.

I. Financement du développement

53. Au titre du huitième objectif du Millénaire pour le développement, les pays développés et en développement se sont engagés à travailler en partenariat pour promouvoir et financer le développement. Les ressources dont disposent les pays en développement restent néanmoins insuffisantes pour leur permettre de progresser sur la durée et de réduire leur dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure. Ces dernières années, on a réussi à améliorer la qualité du financement et à accroître les montant alloués grâce à l'allègement de la dette, à l'aide publique au développement (APD), à l'accès aux marchés et au renforcement de l'efficacité de l'aide, conformément aux recommandations de la Déclaration de Paris, mais cette action n'est pas menée à une assez grande échelle et s'inscrit encore dans le cadre de démarches isolées de donateurs plutôt que d'une initiative globale fondée sur l'engagement des pays bénéficiaires à assumer la maîtrise des programmes et à prendre des initiatives.

54. Selon sa conception du financement de l'aide, le système des Nations Unies préfère donner aux pays en développement les moyens supplémentaires dont ils ont besoin pour évaluer leurs besoins, mobiliser et gérer l'aide internationale et produire des richesses et les utiliser au mieux. Dans certains pays, il est extrêmement difficile d'évaluer les besoins financiers et d'élaborer des plans d'investissement poussés en

raison du manque de données et d'informations précises. Un certain nombre d'initiatives des organismes des Nations Unies visent à donner aux pays les moyens d'évaluer leurs besoins, d'analyser les tendances et les retombées des aides extérieures et de trouver d'autres sources de financement, intérieures et extérieures, afin d'augmenter le volume total du financement, notamment par des partenariats public-privé, des approches multipartites et la coopération régionale pour la prestation des services publics.

55. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, par exemple, a réalisé une étude visant à analyser les grandes tendances et les caractéristiques des apports d'aide dans la région arabe, ainsi que leur influence sur la croissance économique et les indicateurs sociaux. Elle a recensé les grands domaines d'action sur lesquels devraient porter les efforts pour que l'efficacité de l'aide s'améliore. La CNUCED s'est employée essentiellement à donner aux pays africains les moyens de trouver de nouvelles sources de financement, extérieures et intérieures, non génératrices d'endettement, et d'augmenter le volume total de l'aide au développement dont bénéficient les secteurs de production. Le rapport de la CNUCED de 2007, intitulé *Le développement en Afrique : retrouver une marge d'action : la mobilisation des ressources intérieures et l'État développementiste*, examine les possibilités offertes aux pays africains pour augmenter le montant total de leurs ressources financières intérieures, en vue de réduire leur dépendance vis-à-vis de l'aide au développement, et pour diversifier les sources de financement de leur développement, et porte sur les moyens à mettre en œuvre pour affecter ces ressources à des investissements productifs.

56. Le système des Nations Unies pourrait aussi aider les pays en développement à cerner les déséquilibres qui existent entre les secteurs et à y remédier dans leurs décisions en matière d'investissements et d'allocation des ressources. Ainsi, le volume d'investissements consacrés actuellement aux secteurs sociaux, comparé à ceux dont bénéficie l'agriculture, ne permettra pas aux pays les plus pauvres d'Afrique de faire fonctionner leurs systèmes de soins et d'éducation à long terme. Les organismes des Nations Unies pourraient contribuer à corriger ce déséquilibre en préconisant la mise en place d'un cadre conceptuel plus large, permettant d'évaluer les besoins en termes de ressources et d'investissements et, notamment, ceux qu'ont fait naître les nouveaux problèmes de notre époque, tels que le changement climatique.

IV. Expériences de différents pays et enseignements tirés des interventions nationales et internationales

57. La communauté internationale est bien consciente qu'il n'existe pas de solution universelle aux problèmes de la pauvreté et de la faim. Pour être efficaces, les politiques et les stratégies doivent prendre en compte la situation et les besoins particuliers de chaque pays. Le rôle de la communauté internationale est d'aider les pays en développement à se doter des moyens nécessaires pour exploiter efficacement leur marge de manœuvre et élaborer des stratégies et des politiques adaptées, en vue de la réalisation de leurs objectifs nationaux de développement.

58. Les pays qui ont réussi à réduire sensiblement la pauvreté et la faim sur leur territoire ont tous adopté des démarches différentes. Ainsi, la Chine, le Viet Nam et d'autres pays d'Asie – la région du monde qui affiche actuellement les résultats les

plus prometteurs dans ce domaine –, ont fait porter l'essentiel de leur effort sur les investissements et le travail, générateurs de croissance économique. Si leurs stratégies ont suivi des lignes directrices différentes, adaptées à leurs besoins et aux freins à la croissance propres à leur situation macroéconomique, toutes étaient axées à la fois sur la croissance et sur la redistribution, l'une et l'autre se complétant grâce à l'association de mesures macroéconomiques, industrielles et technologiques. Elles ont aussi fait une large place au développement des qualifications et à la mise en valeur du capital humain, à la création d'emplois dans le secteur structuré et à la prestation de services sociaux.

59. Dans les pays dotés d'un secteur agricole important, les stratégies de développement ont été efficaces lorsqu'elles ont donné la priorité aux investissements dans le développement rural et agricole et dans les méthodes de production agricole à forte proportion de main-d'œuvre. Elles ont permis de créer de nombreux emplois en zone rurale et de faire diminuer le chômage, malgré l'augmentation de la main-d'œuvre. Dans les pays à faible revenu d'Afrique (comme la République-Unie de Tanzanie, le Mozambique, l'Ouganda et le Ghana) et d'Asie (tels que le Cambodge), où la population vit essentiellement en zone rurale, majoritairement pauvre, les politiques d'élimination de la pauvreté et de la faim ont donné de bons résultats lorsqu'elles reposaient sur une approche plus intégrée du secteur agricole mettant l'accent sur la nécessité de coordonner les interventions dans des domaines clefs ne relevant pas de la responsabilité directe du Ministère de l'agriculture, comme les marchés agricoles et les infrastructures rurales, notamment les services sociaux et financiers. L'adoption de stratégies multipartites a aidé ces pays à se prendre en main et à associer les acteurs locaux à l'élaboration de politiques rurales et agricoles, qui commencent à porter leurs fruits, en termes d'emplois et de revenus, au bénéfice d'une population qui ne cesse de croître.

60. Toutefois, une majorité de pays pauvres continuent à dépendre de l'aide des institutions internationales et des pays donateurs pour surmonter les obstacles macroéconomiques qui pèsent sur la croissance et mettre en œuvre des politiques adaptées. Ils ont besoin de l'appui de la communauté internationale pour se doter des moyens d'élaborer des stratégies de développement prenant en compte toutes les dimensions du problème de la pauvreté, dans le cadre global des objectifs du Millénaire pour le développement.

61. Le succès des stratégies internationales de coopération pour le développement repose sur leur capacité à inciter les pays à réfléchir à la nature du problème de la pauvreté et à son coût pour la collectivité, dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement. Cette démarche est surtout efficace pour déterminer les avantages et les inconvénients de différentes politiques, et présenter aux gouvernements des solutions adaptées aux difficultés macroéconomiques et aux objectifs de leur pays. Le système des Nations Unies a été capable d'agir de la sorte en aidant ces pays à se doter des moyens d'analyser leurs problèmes de développement avec la participation active des acteurs locaux, et à mettre au point des stratégies et des politiques sectorielles d'élimination de la pauvreté. La République-Unie de Tanzanie, le Viet Nam et le Cambodge sont des exemples de réussite dans ce domaine.

62. Les faits montrent aussi que le système des Nations Unies peut jouer un rôle moteur en mettant en avant des stratégies de développement associant avec efficacité des mesures en faveur de l'élimination de la pauvreté et des mesures en

faveur de la croissance. Ces dernières années, on a dit beaucoup de bien des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et d'autres cadres d'aide au développement de ce type, tels que l'analyse de la pauvreté et de l'impact social, car ils ajoutaient aux stratégies une dimension sociale qui leur manquait auparavant et prêtaient plus d'attention au contexte institutionnel dans lequel elles étaient élaborées et mises en œuvre. On s'interroge néanmoins sérieusement sur le contenu de ces instruments et sur leur capacité réelle à faire participer et à responsabiliser les décideurs locaux. En particulier, on s'est inquiété de constater qu'il avait parfois suffi d'ajouter un volet social à une stratégie économique et à un plan de réforme rigides pour justifier de les conserver alors qu'ils avaient fait à plusieurs reprises la preuve de leur inefficacité. Une mission essentielle incombe au système des Nations Unies : veiller à ce que les plans-cadres existants reposent sur une analyse sérieuse des retombées sociales, écologiques et économiques des différentes politiques de développement, notamment de celles qui visent l'élimination de la pauvreté et de la faim, et encourager les acteurs locaux à s'investir dans ces programmes et à en assumer la maîtrise. À cette fin, il devra s'attacher à donner aux pays les moyens d'analyser toutes les dimensions importantes des problèmes de la pauvreté et de la faim et de faire participer les responsables locaux à l'élaboration de leurs stratégies nationales de développement. Il devra également faire de toutes ces dimensions des éléments centraux du PNUAD.

V. Conclusions

63. **Le système des Nations Unies a commencé à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies plus globales d'élimination de la pauvreté et de la faim. Ces progrès sont particulièrement visibles dans les domaines de la création d'emplois, du commerce et du développement rural et agricole. Il reste toutefois encore beaucoup à faire pour intégrer les objectifs de développement durable et de progrès scientifique et technique aux programmes et aux activités du système à l'appui des politiques nationales d'élimination de la pauvreté. La science et les techniques, le commerce et le financement du développement sont aussi des questions transversales qu'il convient de traiter au niveau du système.**

64. **L'expérience des différents pays permet de tirer des enseignements sur la manière dont le système des Nations Unies pourrait renforcer son dispositif d'appui. Les faits indiquent qu'il peut aider les pays à se doter des moyens et à faire preuve de la volonté politique dont ils ont besoin pour définir des politiques efficaces, en leur faisant comprendre les complémentarités qui existent entre certains domaines, par exemple entre la politique sociale et la politique agricole, entre les innovations technologiques, l'élimination de la pauvreté et l'énergie, ou encore entre la bioénergie et la sécurité alimentaire. Il peut aussi contribuer à faire mieux connaître les enjeux nationaux, régionaux et sous-régionaux en promouvant des approches multipartites et des multipartenariats.**

65. **Pour exploiter ces possibilités, il importe de resserrer la collaboration entre les différents organismes des Nations Unies chargés des analyses, des programmes et des opérations. Il est essentiel que le système renforce ses moyens d'analyse pour aider les pays en développement à élaborer leurs politiques. Il devra à cette fin encourager la recherche, l'analyse et les études interdisciplinaires collectives sur un large éventail de questions. C'est surtout**

sur les domaines de la statistique, de la main-d'œuvre, du commerce et des TIC que devra porter cet effort, afin de faciliter la mise en commun des compétences et des connaissances susceptibles d'être exploitées dans différents domaines d'action, en vue de mettre en œuvre des politiques et des stratégies favorables aux pauvres dans les pays en développement.

66. Il est primordial d'assurer la cohérence et la coordination des programmes, notamment par le biais du Comité de haut niveau sur les programmes du CCS ou d'autres dispositifs à l'échelle du système, en particulier dans les domaines où elles font le plus défaut – le développement durable et la science et les techniques. La création de panoplies d'outils dans ces domaines pourrait être un bon moyen d'intégrer ces volets aux programmes et aux politiques des organismes des Nations Unies.

67. Sur le plan opérationnel, le système des Nations Unies pourrait faire un meilleur usage des cadres et des instruments qui existent déjà pour aider les pays – le PNUAD, le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et l'analyse de la pauvreté et de l'impact social, notamment – et s'assurer que ces dispositifs prennent bien en compte les différents aspects des problèmes de la pauvreté et de la faim. À cette fin, la participation de tous les organismes concernés des Nations Unies à ces actions est déterminante.

VI. Recommandations

68. Les recommandations suivantes sont formulées :

a) Donner aux pays plus de moyens pour analyser les incidences sociales du développement rural et agricole, particulièrement sur l'emploi, afin de les encourager à intégrer un volet social à leurs stratégies de développement rural et agricole durable;

b) Donner aux pays les moyens d'analyser les retombées d'une bonne gestion des ressources naturelles (eau, sols et forêts) sur les moyens d'existence de ceux qui en dépendent directement, afin d'intégrer des dispositions allant dans ce sens et des mesures de lutte contre la pauvreté dans leurs stratégies de développement;

c) Ajouter au bilan commun de pays et au PNUAD un volet urbain axé sur l'aide aux populations pauvres des quartiers insalubres, afin de commencer à intégrer l'urbanisation durable et la réduction de la pauvreté urbaine dans les stratégies nationales d'élimination de la pauvreté;

d) Promouvoir l'intégration du développement durable et des progrès scientifiques et techniques dans les politiques, programmes et opérations de tous les organismes des Nations Unies visant à éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce à la mise au point de panoplies de mesures à l'échelle du système;

e) Promouvoir, à l'échelle du système, un programme de travail axé sur la science et les techniques, et notamment sur les TIC, en vue d'éliminer la pauvreté. Il s'agirait également d'élaborer des programmes scientifiques et techniques favorables aux pauvres et de mettre en place à cette fin des capacités institutionnelles adaptées;

f) Encourager les organismes des Nations Unies à unir leurs efforts pour appuyer, dans le cadre du programme de la CNUCED relevant de la sixième tranche, la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international et, notamment, des objectifs du Millénaire, grâce à l'innovation, au développement des réseaux et à la gestion des connaissances;

g) Encourager la mise au point d'outils d'analyse destinés à faire apparaître les déséquilibres entre les secteurs dans l'allocation des ressources et des investissements, par exemple entre les dépenses sociales et les dépenses agricoles, et à répondre aux besoins liés à l'apparition de problèmes nouveaux, tels que le changement climatique et la pauvreté urbaine;

h) Pousser les organismes à réaliser des évaluations conjointes des tendances et des caractéristiques des apports d'aide et de leurs répercussions sur les indicateurs sociaux du développement rural;

i) Il incombe au système des Nations Unies de continuer à associer tous les organismes et programmes qui le composent aux stratégies nationales de développement afin de n'omettre aucun aspect des problèmes de la pauvreté et de la faim;

j) Il faut aussi qu'il continue à encourager les pays à s'investir dans leurs stratégies d'élimination de la pauvreté et à en assumer la maîtrise, à l'aide de son dispositif de coordination à l'échelle du système et grâce à des approches multipartites qui favorisent la participation des autorités locales, des organismes de la société civile et du secteur privé.

Annexe

Premier objectif du Millénaire pour le développement (élimination de la pauvreté et de la faim) : initiatives du système des Nations Unies

Sécurité alimentaire et nutrition

- En vue d'accélérer les progrès vers le premier objectif du Millénaire pour le développement, les directeurs exécutifs du Programme alimentaire mondial (PAM), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont chargé une équipe interorganismes de haut niveau de lancer, avec le concours actif de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et des organisations partenaires de la société civile, une initiative intitulée Initiative de lutte contre la faim et la dénutrition chez les enfants. L'équipe a élaboré un plan de travail afin d'aider les gouvernements à intensifier les interventions en faveur de la nutrition fondées sur l'observation factuelle et de tirer parti des analyses de l'état de préparation des pays réalisées par l'OMS en vue d'étendre ces interventions et d'autres activités similaires. La place importante accordée à l'amélioration de la collaboration et de l'harmonisation au sein du système des Nations Unies fait partie intégrante du plan de travail. Cette stratégie est déjà appliquée dans cinq pays du nord du Sahel et sera bientôt étendue aux pays d'Afrique centrale et orientale.
- Les projets de distribution de vivres aux écoliers inaugurés par le PAM sont de plus en plus souvent mis en œuvre dans le cadre du programme d'acquisition des connaissances essentielles, qui comporte 12 interventions visant à améliorer la santé et la nutrition des enfants d'âge scolaire. Ce programme, qui fait fond sur l'Initiative intersectorielle destinée à concentrer les ressources sur l'amélioration de la santé à l'école (FRESH), vise à créer les conditions voulues pour garantir un réel accès aux services de santé et de nutrition dans le cadre des programmes de santé scolaire.
- L'Alliance internationale contre la faim, une organisation bénévole rassemblant les organismes des Nations Unies établis à Rome se consacrant à l'alimentation, des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile et du secteur privé et d'autres acteurs locaux, nationaux et internationaux a été officiellement lancée lors de la Journée mondiale de l'alimentation, le 16 octobre 2003, en tant que mécanisme de coordination, et ce, afin de créer des structures multipartites pour promouvoir la lutte contre la faim. On compte à présent 19 alliances nationales exerçant des activités et 25 autres en voie de création, ce qui fournira une base pour mobiliser les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les acteurs de la société civile.
- L'UNICEF, qui dirige les activités menées dans le domaine de la nutrition par les organismes des Nations Unies, collabore étroitement avec d'autres organismes tels que l'OMS, le PAM, la FAO et la Banque mondiale en vue d'harmoniser les stratégies, politiques et programmes de lutte contre la faim.

- L'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement mène une étude sur le problème de la faim d'un point de vue économique, social et politique.

Développement rural et agricole

- La FAO aide les pays en développement à élaborer des programmes nationaux et régionaux pour la sécurité alimentaire, fondés sur une large participation, qui regroupent des représentants des pouvoirs publics, des organisations non gouvernementales et des organisations internationales autour d'un objectif commun. À ce jour, 30 programmes nationaux et 4 programmes régionaux ont été élaborés et adoptés au niveau national et 15 programmes nationaux et 3 programmes régionaux sont déjà en cours d'exécution. En Afrique, ces programmes visent à faciliter la mise en œuvre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.
- Le Programme de formation de l'Organisation internationale du Travail (OIT), qui vise à promouvoir l'émancipation économique dans les régions rurales, est exécuté conjointement par les institutions publiques et les sociétés partenaires du secteur privé. Il a pour objet de générer des revenus et de créer des emplois à l'intention des groupes les plus marginalisés de la société. Ce programme montre comment on peut élargir les possibilités limitées qu'ont les populations des régions rurales pauvres d'acquérir des compétences et ainsi leur ouvrir la voie à des emplois si l'on recense les possibilités économiques au niveau local, si l'on dispense une formation afin de tirer parti de ces possibilités et si l'on met en place des services de suivi. Ce programme est actuellement adapté et exécuté à Madagascar, au Népal, au Niger et à Sri Lanka.
- Le Fonds international de développement agricole (FIDA) a lancé un projet d'un montant de 19 millions de dollars, qui devrait permettre d'aider 20 000 ménages pauvres des régions rurales du Burkina Faso à augmenter le rendement de leurs cultures et leurs revenus en améliorant l'irrigation grâce à un projet d'irrigation et de gestion de l'eau à petite échelle. En guise d'introduction au projet, une campagne d'information, d'éducation et de communication sera organisée en vue d'aider les participants à augmenter et diversifier leurs cultures, et à mener des activités commerciales. Ce projet illustre l'approche suivie par le FIDA dans les 184 projets qu'il dirige actuellement grâce à un financement de près de 3 milliards de dollars.

Emploi

- L'OIT répond aux besoins des pays en développement en matière d'emploi en faisant porter ses efforts sur des stratégies destinées à encourager et à promouvoir une croissance équitable. L'Organisation encourage la concertation avec les organisations internationales, les pouvoirs publics et d'autres organismes partenaires intéressés et le lancement d'initiatives conjointes portant sur la croissance, les investissements et l'emploi aux fins de promouvoir des stratégies pour une croissance équitable. Son programme d'investissement en faveur de l'emploi, qui est exécuté dans une cinquantaine

de pays, aide les gouvernements à élaborer et à suivre des projets d'infrastructure à forte intensité d'emplois axés sur le renforcement des capacités du secteur privé, des organisations communautaires et des ministères d'exécution.

Science et technique

- Le *Rapport sur les pays les moins avancés publié par la CNUCED en 2007*, qui était consacré au savoir, à l'apprentissage technologique et à l'innovation pour le développement fournit une première étude exhaustive sur le renforcement des capacités techniques dans les pays les moins avancés, qui sont particulièrement en retard dans les domaines scientifique et technique; le *Rapport sur l'économie de l'information publié par la CNUCED en 2006* propose un cadre d'orientation sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) en faveur des pauvres, qui permettra de mettre au point et d'évaluer les directives relatives aux TIC, et d'estimer l'utilité qu'elles revêtent pour les populations pauvres.
- La FAO et l'Union internationale des télécommunications dirigent les activités visant à appliquer les technologies de l'information et de la communication à l'agriculture, qui font suite au Sommet mondial sur la société de l'information.
- L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) vise en particulier à promouvoir le transfert efficace des techniques et des connaissances nucléaires au service du développement durable, en se concentrant sur l'alimentation et l'agriculture, la santé, les ressources en eau, l'environnement et l'industrie. Ces quatre dernières années, la coopération technique apportée par l'Agence aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la faim était notamment axée sur l'aide aux organismes techniques, réglementaires et de recherche des États membres afin qu'ils puissent jouer un rôle utile en faveur du développement national, de la sûreté et de la sécurité. Les informations fournies sur les sciences et la technologie nucléaires ont contribué à renforcer les capacités dans les domaines liés aux objectifs du Millénaire pour le développement, à savoir : planification et développement d'une énergie durable; alimentation et agriculture; nutrition et santé maternelle; protection de l'environnement marin et terrestre.

Développement durable

- Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'OIT ont collaboré à la réalisation d'une étude conjointe sur les emplois verts, qui sera publiée à la mi-2008; la FAO, le FIDA et l'OIT ont élaboré une méthode d'évaluation des conséquences du changement climatique dans les régions rurales, qui devrait être achevée en 2008 et qui permettra d'adapter les stratégies nationales élaborées dans ce domaine.
- Le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts collabore avec 14 autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies ainsi qu'avec les principales organisations internationales se consacrant à ces questions, dans le cadre du Partenariat de collaboration sur les forêts, initiative novatrice lancée en avril 2001 et regroupant 14 grandes organisations, institutions et

secrétariats de convention, en vue d'améliorer la collaboration et la synergie des efforts déployés dans ce domaine. Plusieurs activités en partenariat entreprises dans ce cadre visent à promouvoir l'action menée pour lutter contre la pauvreté et à améliorer les moyens de subsistance des populations.

- Le Partenariat de collaboration sur les forêts a pris l'initiative des activités visant à promouvoir la gestion durable des forêts aux fins d'éliminer la pauvreté et la faim. L'adoption de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, le 17 décembre 2007, a permis de promouvoir les activités menées en vue d'assurer un suivi de l'état des forêts dans le monde et de susciter un engagement politique durable à long-terme en faveur d'une exploitation durable des forêts.

Financement du développement

- En prévision de la réunion visant à donner suite à la Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra en 2008, le Rapport de la CNUCED sur le commerce et le développement, 2008, examine les conséquences des changements survenus dans l'économie mondiale pour les pays en développement qui se heurtent à des problèmes de financement pour acquérir de nouveaux moyens de production, depuis la formulation du Consensus de Monterrey, en 2002. Il examine en outre les possibilités d'adapter le partenariat mondial pour le développement aux nouveaux aspects de l'interdépendance économique mondiale grâce à une réforme du système financier international et à de nouvelles stratégies destinées à mobiliser des ressources financières à l'échelle nationale.
- Le projet de la CNUCED portant sur la mobilisation des ressources, qui vise à développer les capacités de croissance au niveau local en Afrique afin de faciliter la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement devrait aboutir à la mise au point d'un manuel d'orientation destiné à renforcer le rôle joué par les ressources intérieures dans le développement; le rapport publié par la CNUCED en 2007, intitulé « Développement en Afrique : retrouver une marge d'action : la mobilisation des ressources intérieures et l'État développementiste », examine les possibilités qui s'offrent aux pays africains d'accroître le montant total de leurs ressources intérieures afin de réduire leur dépendance à l'égard de l'aide publique au développement et de diversifier leurs ressources consacrées au développement, il examine en outre les moyens d'orienter ces ressources vers des investissements productifs.

Autres initiatives

Le Conseil des chefs de secrétariat et son Comité de haut niveau sur les programmes ont lancé une série de consultations en vue de réfléchir aux moyens de s'attaquer à la tâche qui consiste à relancer l'action menée à l'appui de l'Afrique à l'échelle du système en harmonisant et en favorisant la synergie entre les diverses initiatives menées en faveur du développement de l'Afrique.